

Ajournement du rapport du comité des finances sur la liquidation des offices qui restent à liquider, en annexe de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ajournement du rapport du comité des finances sur la liquidation des offices qui restent à liquider, en annexe de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 429;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36369_t2_0429_0000_25

Fichier pdf généré le 15/05/2023

62

[*La Sté des Amis de la Constitution, du Chêne-le-Populeux* (1), à la Conv.; 24 frim. II] (2)

« Citoyens Représentants,

La liberté et la vérité ont triomphé du despotisme et de la superstition : c'est de l'autel et du trône que sont découlés tous les malheurs de l'humanité. Les tyrans et les prêtres ?... nous abhorrent; c'est par la division et les mensonges qu'ils avoient établi leur empire odieux : Liberté, égalité, mots chers à nos cœurs. Sous votre règne les François ne formeront plus qu'une seule famille.

C'est pour consacrer les sentiments de fraternité qui l'animent que la Société des Amis de la Constitution séante au Chêne, a arrêté qu'il seroit élevé un arbre de la Fraternité et qu'il seroit écrit à la convention à l'effet de l'inviter à autoriser le changement du nom du Chêne-le-Populeux en celui du Chêne-la-Réunion. »

GRANDVALET (*présid.*), TRUET (*secrét.*), BRESSARD [et une signature illisible.]

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoyé aux comités d'Instruction publique et de division (4).

63

Le ministre de l'intérieur réclame qu'il soit mis des fonds à sa disposition pour les besoins des enfants orphelins de la patrie; durant les années 1791 et 1792, dans le département de Maine-et-Loire les sommes absorbées ont été de 51 418 livres.

Renvoyé aux comités des secours et des finances (5).

64

Un citoyen qui a déjà fait un procédé, qui a pour objet de tirer un aliment de la pulpe de citrouille, en présente un second, dont le but est la fabrication du salpêtre, sans employer le moyen de la cuisson, qui paroît à l'auteur sujet à de grands inconvénients, notamment à celui d'une perte considérable de matière, à cause de l'évaporation.

Renvoyé aux comités de la guerre et de salut public (6).

65

La Société populaire de Melun demande que l'on envoie de toutes les parties de la république, des colonies pour cultiver le terrain de la Vendée que la guerre a rendus incultes; elle propose à la Convention de décréter que les citoyens

(1) Ardennes.

(2) F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1778.

(3) Bⁱⁿ, 28 niv. (suppl.).

(4) Note de la main d'un secrétaire, avec la date du 28 nivôse.

(5) M.U., XXXV, 462. Mention dans J. Sablier, n° 1085; Ann. R.F., n° 49; J. Fr., n° 481.

(6) J. Sablier, n° 1083; Ann. patr., p. 1713.

qui doivent composer ces colonies soient nommés par les sociétés populaires.

Renvoyé au comité de salut public (1).

66

Le ministre de l'intérieur, en exécution d'un décret, rend compte des travaux relatifs au canal du ci-devant Nivernois. Il a déjà coûté 4 millions 300 mille livres, et pourra monter encore à 7 millions. Il fournira beaucoup de bois à la commune de Paris, et offrira au département de la Nièvre un débouché pour l'exploitation de plusieurs forêts.

Renvoyé au comité des ponts et chaussées (2).

67

Le ministre de l'intérieur écrit que la somme de 140 mille livres mise à la disposition de la municipalité de Paris pour le soulagement des familles indigentes des défenseurs de la patrie, est sur le point d'être épuisée; il invite l'assemblée à verser de nouveaux fonds.

Renvoyé au comité de salut public (3).

68

L'Assemblée ajourne à primidi prochain le rapport du comité des finances sur la liquidation des offices qui restent à liquider (4).

69

Une commune demande la déportation des prêtres qui auront préféré le célibat au mariage, et de ceux qui trop vieux pour se marier, refuseroient de se déprêtriser.

La Convention passe à l'ordre du jour (5).

PIÈCE ANNEXE

[Dons transmis par le distr. de Caudebec, s.d.] (6)

« 28 louis en or, de la fabrique de Flamanville : 672 l., en écus de 6 et 3 l., id., 366 l.; une guinée, un peu d'argent, de la dame La Viéville; 5 pièces étrangères en or, 7 autres en argent, de l'émigré Grossin; une croix de St-Louis provenant du ci-devant noble Le Boucher, de la commune de Blaqueville, canton de Fréville.

[Non signé.]

(1) J. Sablier, n° 1083; J. Fr., n° 481.

(2) J. Sablier, n° 1084; J. Fr., n° 481.

(3) J. Sablier, n° 1084; J. Fr., n° 481; J. Perlet, p. 387.

(4) J. Fr., n° 481.

(5) J. Sablier, n° 1083; J. Fr., n° 481.

(6) C 288, pl. 880, p. 16. Inclus dans le dossier du 28 niv.